

ADMINISTRATION COMMUNALE  
DE  
DALHEIM



**AVIS D’AFFICHAGE**

Conformément aux dispositions de l’article 60 § 2 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que la requête du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

**pour l'abattage de 2 arbres (n°.52; 86) sur le CR155 entre Filsdorf et Altwies, sur le territoire de la commune de Dalheim**

a été accordée par le Ministère de l’Environnement, du Climat et de la Biodiversité en date du 19 février 2026.

Une copie de la décision est à la disposition du public à la maison communale, où elle peut être consultée sans déplacement.

Sur demande une copie est remise au requérant contre paiement des frais.

**Le présent avis est affiché du 20 février 2026 au 20 mai 2026**

Dalheim, le 19 février 2026

  
Le secrétaire communal f.f.  
Tamara MANGERICH

  
Le bourgmestre  
Romain KILL